

Programme Biodiversité et Forêts (PBF)

Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée

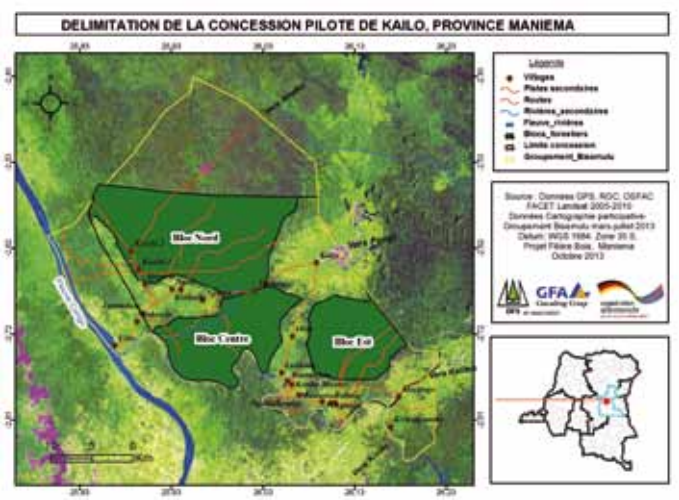
Dans son objectif de développer un modèle de gestion des ressources ligneuses axée sur la cogestion, le Projet Filière Bois appuie la mise en place d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS) dans la petite concession de Kailo, Maniema. Les deux premières phases des études et actions conduites jusqu'en 2013 ont eu pour but de concrétiser le modèle avec les populations riveraines, l'administration forestière et les autorités locales et provinciales. Les activités se sont concentrées sur des ateliers de concertation et validation du contenu du PAGS (au niveau local, provincial et national), et sur une proposition de répartition des recettes issues de l'exploitation.

Le modèle de cogestion actuellement en cours de finalisation permettra une production soutenue de bois d'œuvre. A moyen terme, l'émergence de nouveaux métiers, la création d'emplois et le développement économique et social contribueront à une réduction sensible de la pauvreté.

Description du modèle de cogestion

La petite concession pilote de Kailo se situe dans le groupement Bisemulu et couvre une superficie globale de 70 000 ha dont 40 000 ha de Blocs forestiers.

Dix-huit villages abritant 11 507 habitants sont riverains de la concession. Au lieu de se maintenir avec une gestion d'un seul tenant de la surface forestière, ces villages ont choisi de se rassembler en six regroupements pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS). En effet, le système de regroupement permet d'avoir une gestion des recettes plus simple entre les acteurs, et cela permet aussi aux exploitants artisanaux de ces villages d'avoir toujours une assiette de coupe proche de chez eux sans avoir besoin de traverser la concession.



Bloc forestier	Villages concernés	Hab.
Bloc Est	Muyengo, Kiswakyamba, Musimba, Bulangi	5.054
Bloc Est	Penganya, Ngolilokombe, Kaukamwene	625
Bloc Centre	Lulikula (Binambutu), Olea	627
Bloc Centre	Motanga, Ngoma, Bokende	1.047
Bloc Nord	Kitititibi, Ngoli, Yengola, Kisubi	779
Hors blocs forestiers	Elila-Bolangi, Lotandola	3.375

Les Assiettes Quinquennales de Coupe (AQC), dont les regroupements pourront bénéficier, seront gérées avec l'appui technique de la Coordination Provinciale de l'Environnement et Conservation de la Nature (CPECN) et du Ministère Provincial chargé de l'environnement (MPECN).

Le PAGS se base sur les paramètres technico-commerciaux de 11 essences principales dites essences « objectifs » à savoir : Liboyo (*Entandrophragma angolense*) ; Keshubu (*Hallea stipulosa*) ; Mufula (*Milicia excelsa*) ; Kamema (*Nesogordonia dewevrei*) ; Mundjeke (*Ongokea gore*) ; Ngombe (*Prioria oxyphylla*) ; Ngode-Monde (*Staudtia kamerounensis*) ; Kempanga (*Zanthoxylum gillettii*) ; Kasuku (*Canarium schweinfurthii*) ; Mosobu (*Petersianthus macrocarpus*) ; Mutondo (*Alstonia boonei*).



Structuration des villages et tâches des principaux acteurs

Les Populations

Pour chaque village, un **Comité Villageois** sera élu pour :

- Superviser et contrôler l'activité d'exploitation sur son terroir (suivi des exploitants, de la production et des normes d'exploitation, et des assiettes de coupe) ;
- Gérer les recettes rétribuées au village pour un bénéfice social commun ;
- Maintenir la concertation avec les différents acteurs pour rester sur un mode de cogestion.



Pour chaque regroupement, un **Comité de Coordination** sera élu pour :

- Délimiter avec la CPECN les assiettes de coupe ;
- Délimiter les parcelles à exploiter et attribuer des quotas aux bûcherons avec l'appui de la CPECN ;
- Contribuer à maintenir les contacts avec les acteurs économiques de la filière (transformateurs, transporteurs, commerçants...);
- Contribuer l'application de la réglementation ;
- Contribuer à la gestion des conflits liés à la gestion des ressources ligneuses ;
- Coordonner les interventions de développement au niveau des villages regroupés ;
- Centraliser les recettes générées et les restituer à chaque village et acteurs selon les règles établies.

Les Comités Villageois seront créés par un vote au niveau du village, et ils prévoient d'être constitués au mieux de vieux sages, de notables, de jeunes, et de femmes.

Les Comités de Coordination seront constitués par vote entre membres des Comités Villageois.

Les autres acteurs de la filière

Les transformateurs :

Favoriser l'utilisation du bois d'œuvre issu de la concession pilote de Kaïlo ;

Les transporteurs :

Appliquer les règles de transport en utilisant les permis de circulation adéquats ;

Les négociants et commerçants :

Faire la promotion du bois issu de la concession de Kailo.

Les Exploitants

Chaque **exploitant** devra :

- Respecter les limites des assiettes de coupe ;
- Exploiter à l'intérieur des limites des parcelles qui lui seront affectées ;
- Se limiter à exploiter les volumes (quotas) attribués par essence ;
- Respecter la réglementation en vigueur en payant les taxes nationales et provinciales ;
- Appliquer les normes nationales d'exploitation ;
- Restituer aux acteurs de la cogestion le pourcentage de recettes issues de la production prévu par les règles de cogestion ;
- Améliorer ses méthodes d'exploitation pour valoriser au mieux la ressource ligneuse.

L'administration

La **CPECN**, pour assurer son rôle technique et administratif dans la mise en œuvre du PAGS, devra :

- Veiller au respect des textes législatifs en vigueur en réalisant des missions de contrôle forestier ;
- Veiller à l'application du PAGS en intervenant sur les aspects techniques (délimitation des assiettes de coupe, réalisation de l'inventaire d'exploitation, marquage des pieds à exploiter...);
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de travail annuel conformément aux prévisions du PAGS,
- Collaborer avec les villageois pour contrôler l'exploitation et faire le suivi des productions de bois selon les prévisions/prescriptions du PAGS ;
- Faciliter l'obtention des pièces légalisant l'exploitation en l'occurrence l'agrément, le permis de coupe de bois, et les permis de circulation.



Le **MPECN** jouera un rôle politico-administratif :

- Veiller aux aspects relatifs à la gestion durable des ressources en reconnaissant et appuyant le PAGS par la production de textes réglementaires au niveau national ;
- Promouvoir les intérêts du modèle au niveau de l'Assemblée Provinciale et introduire le modèle dans la politique sectorielle de la Province ;
- Contribuer à mobiliser les autres ministères provinciaux qui pourraient être impliqués dans la mise en œuvre du modèle (le transport, le foncier, l'industrie, le commerce... etc) pour améliorer la structure de la filière.

Elaboration du Plan d'Aménagement et activités d'appui à la mise en œuvre du modèle

Entre Juillet et Août 2013, des **ateliers de consultation** proposant les grandes lignes d'un PAGS ont été organisés à tous niveaux : à Kailo (niveau Territoire), à Kindu (niveau Province), et à Kinshasa (niveau National).

Ces ateliers ont permis à l'ensemble des parties prenantes du pays d'être informées et de pouvoir échanger de manière participative sur ce projet d'aménagement de la petite concession pilote de Kailo. Les débats qui se sont déroulés ont permis de baliser, d'enrichir et d'affiner le contenu de la proposition du PAGS. Le PAGS final sera disponible début 2014.

La mise en œuvre du PAGS s'accompagne aussi de **formations techniques** organisées par le Projet Filière Bois.

Ces formations permettent de **renforcer les capacités des acteurs locaux** de la filière bois d'œuvre existante (administration et acteurs privés) afin d'exécuter au mieux le PAGS d'un point de vue technique. Elles portent notamment sur :

- l'utilisation de la scie mobile ;
- l'utilisation d'autres techniques d'exploitation (tronçonneuses, tire-fort pour le débardage du bois...);
- les méthodes réglementaires de contrôle forestier ;
- la vulgarisation de la réglementation nationale ;
- l'utilisation de GPS et l'introduction du SIG dans les méthodes de travail.



Ces formations ont l'objectif de créer un environnement favorable à **une exploitation efficace et efficiente** des essences « objectifs » et à l'augmentation de la diversité et du volume de bois d'œuvre entrant sur le seul marché de bois de Kindu, voire même de créer de nouveaux marchés de bois d'œuvre (Kisangani, Lubumbashi,...).

L'émergence de **nouveaux groupes d'intérêt économiques** (GIE) tels que les bucherons, les transformateurs, des commerçants, les transporteurs... et par ricochet la création de nouveaux emplois dans les villages riverains à la concession pilote permettront **l'augmentation des bénéfices de chaque acteur** dans la chaîne de valeurs.

Un modèle d'organisation des exploitants forestiers et de conduite d'une exploitation forestière rationnelle incluant l'utilisation d'une scie mobile est ainsi en cours d'élaboration.

Une étude a eu lieu fin 2013 pour estimer les possibilités d'organisation des exploitants artisanaux, en définissant :

- Les aspects clefs, techniques, organisationnels et financiers, d'un système d'exploitation forestière artisanale adapté au mode de gestion de la concession pilote de Kailo,
- Un site pilote pour tester l'organisation d'un tel système d'exploitation.



Prévision de la distribution des recettes issues de l'exploitation forestière

Un atelier mené fin juillet 2013 a permis de rassembler l'ensemble des acteurs liés à une gestion collaborative de la concession pilote de Kailo. Les acteurs se sont entendus pour proposer une clef de répartition des recettes issues de l'exploitation.

Enfin, un autre atelier mené en novembre 2013 a permis de donner la possibilité aux villages de se regrouper pour constituer des zones d'exploitations proches des villages et pour permettre une répartition des fonds plus régulière.

Les recettes de l'exploitation sur la zone regroupée seront réparties entre tous les villages regroupés sur cette même zone selon les pourcentages évoqués en juillet. Ainsi, la concession est répartie en 6 regroupements indépendants les uns des autres et chaque regroupement est solidaire dans la répartition des recettes avec tous les villages qui le constituent.

Pourcentages	Acteurs / destinations	Commentaires
60%	Travaux de développement communautaire	Gardés et gérés par le Comité Villageois
10%	Fonctionnement des organes du FCDB	-
10%	Territoire	-
5%	Chef du Groupement	Autorités coutumières
15%	Les chefs de terroir	Autorités coutumières

Mise en œuvre des textes réglementaires



La mise en œuvre de l'exploitation sur la petite concession de Kailo se veut réglementaire. Par conséquent, les principaux textes de lois seront appliqués lors de sa mise en exploitation et les artisans seront sensibilisés sur l'importance de la démarche à se formaliser.

Parmi les textes mis en œuvre, nous aurons le Code Forestier de 2002 (loi N°011/2002), et principalement les arrêtés ministériels N° 035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière, et N°105/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/009 du 17 juin 2009 complétant l'arrêté 035/2006 en fixant le modèle d'un certain nombre de formulaires nécessaires à la formalisation de l'exploitation forestière.

D'autres textes sont également impliqués, notamment ceux fixant le montant des taxes devant être perçue par l'Etat à différentes étapes de l'exploitation.

Un appui est par ailleurs donné au niveau de la province pour la production de textes complémentaires à la réglementation nationale qui permettront par exemple :

- de valider le modèle expérimental de la concession de Kailo,
- de fixer le taux de l'agrément d'un exploitant artisanal de bois d'œuvre,
- d'initier un modèle d'accord avec les populations pour la mise en exploitation.

Plan d'actions avant le début de l'exploitation

Pour rendre l'exploitation effective à travers la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée (PAGS), les étapes passées et celles à venir peuvent se synthétiser de la manière suivante :

Chronogramme des activités	2012	2013				2014				2015			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Identification de la petite concession pilote de Kailo													
Cartographie participative / étude de terroir													
Etudes socio-économiques													
Inventaire d'exploitation													
Proposition des grandes lignes d'un PAGS													
Proposition d'un mode de gestion des recettes													
Interprétation d'images satellitaires													
Structuration de la population pour des regroupements villageois													
Finalisation du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée													
Edition de textes réglementaires pour officialiser le modèle													
Définition des règles de la cogestion entre les différents acteurs													
Organisation des populations pour la mise en œuvre du PAGS													
Organisation la gestion des recettes communautaires													
Mobilisation des autorités sur les documents réglementaires													
Délimitation des premières zones d'intervention													
Sélection des entrepreneurs pilotes													
Mise en œuvre du PAGS - première exploitation													
Appui en formation professionnelle et organisationnelle													

Réalisé dans le cadre du Projet Filière Bois

En collaboration avec le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

Un projet soutenu par la Coopération Allemande par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et la KfW - Programme Biodiversité et Forêts (PBF) en RDC.

Mis en œuvre par Deutsche Forstservice (DFS) GmbH en association avec GFA Consulting Group GmbH